

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2008

Date d'envoi de la convocation : 16/09/08

Nombre de membres : 63

Nombre de présents : 49

Secrétaire de séance : Philippe DESCHAMPS

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

- 8 OCT. 2008

DE CHERBOURG

L'an deux mille huit, le vendredi 26 Septembre, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GANCEL Daniel, AUBERT Daniel, LE FRANCOIS Yveline, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, BESSELIEVRE Louis, BONAMY Lucien, BRISSET Franck, THIEBOT François, DESCHAMPS Philippe, MARBACH Michel, THIEBOT Alain, GUERIN Alain, HOCHET Hubert, TESSON Jeanne-Marie, LACOUR Sylvain, LECESNE Patrice, BERNARD Olivier, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, CORDIER Jeanne, FEUARDENT Serge, LECOFFRE Dominique, LEGER Roger, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LAMOTTE Jean, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, DUVAL Anthony, HUREL Daniel, DENIAUX johan, LE BIEZ Martine, LETABLIER Marcel, ADAM Jean-Pierre, CHANTELOUP Denis, TIREL Serge, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, CAPELLE Jacques, LE COUTOUR Carole, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, LAJOIE Gilbert, SOREL André, MAHIEU Monique, VIGER Jacques.

Ont donné procurations : Monsieur COLLAS Hubert à Monsieur LEBATARD Yves, Monsieur MARGUERIE Jean-Pierre à Monsieur THIEBOT François, Monsieur HAYE Laurent à Monsieur MARBACH Michel, Monsieur BRIX Henri à Monsieur PAPIN Michel, Madame LENER Martine à Madame CORDIER Jeanne, Monsieur LARONCHE Emmanuel à Monsieur GINET Patrick.

Absents-Excusés : Messieurs FAUCHON Patrick, ROUSSEAU François, LAMOTTE Jean-François, LEMARCHAND Jacques, LESEIGNEUR Jacques, LE BIEZ Franck, LEROUVILLOIS Gérard, CADO Maurice,

N° 2008 – 090

OBJET : OBJET : Décisions du Bureau de la Communauté de Communes des Pieux

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2008 – 028 du 6 Mai 2008 portant délégation de pouvoir au Bureau de la Communauté de Communes des Pieux,

Le Président rend compte des décisions prises par le Bureau de la Communauté de Communes des Pieux depuis le Conseil Communautaire du 13 Juin 2008 :

N° 17 du 06/06/08 : Finances – Création d'une régie de recettes – Location des locaux Zone des Hauts Vents – Les Pieux,

N° 18 du 06/06/08 : Patrimoine – Flotte automobile – Reprise d'une benne à déchets ménagers – Châssis Renault 7619 VP 50,

N° 19 du 06/06/08 : Port Diélette – Animations touristiques – Saison 2008 – Autorisations d'Occupation Temporaire (A.O.T.),

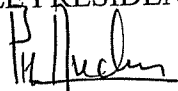
N° 20 du 13/06/08 : Port Diélette – Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) sur le Domaine Public Portuaire – Mme Ingrid LUONG – 2^{ème} Semestre 2008,

N° 21 du 27/06/08 : Fourrière intercommunale du But – Convention avec un vétérinaire,

N° 22 du 01/08/08 : Assurances – Indemnisations après sinistres (Réf AJD 2008 – 02).

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 8/10/08
et publication ou notification
du : 11/10/08



LE PRESIDENT,

Philippe AUCHER



LE PRESIDENT

Philippe AUCHER